

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kathleen Lagacé](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4e62486623e4f8b4f0e7f615>

Date d'obtention : 2023-05-09 18:51:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, nous devons rencontrer le jeune plaignant et remplir la grille texto. Par la suite, nous rencontrons tous les jeunes impliqués dans la situation (témoin, redistribution, réception...) afin de remplir aussi la grille texto avec eux. Pour terminer, le tout sera transmis au service de police et sera pris en charge par ceux-ci.

Dans le cas d'un acte malveillant, si le jeune collabore, nous devons remplir la grille texto, si le jeune ne collabore pas, nous devons confisquer le téléphone de la personne concernée et le donner au service de police afin qu'il fasse le suivi.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important d'intervenir au près de tous les jeunes impliqués dans la situation. Nous ne pouvons pas établir notre intervention avec les dires d'un parent, l'information doit venir des jeunes en questions. La collaboration des jeunes est primordiale pour pouvoir mener notre intervention à terme. Les interventions sont différentes si le jeune a fait un geste impulsif ou si le comportement était malveillant. Les jeunes peuvent suite à une grille ou il n'ont pas tout dit la vérité, se reprendre et faire une nouvelle grille avec de nouveaux éléments. Lorsque la situation concerne un adulte la police prend le tout en charge après avoir rempli la grille texto. Nous ne sommes pas mandataire de la police, nous ne pouvons pas faire de suivi post intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part de dire aux parents que le jeune doit venir me voir par lui-même me semble délicat. Probablement que le parent est très inquiet et nous devons le rassurer du mieux que nous pouvons. Lorsqu'un jeune vient nous voir, nous devons par la suite rencontrer l'autre jeune impliqué. Nous devons être dans la bienveillance afin d'avoir une meilleure collaboration possible. Le jeune peut être sur ses gardes et avoir peur des conséquences.

Il est important de s'assurer que tous les jeunes impliqués dans cette situation se sentent en sécurité et bien accueillis. C'est une situation où ils sont vulnérables, nous devons être rassurant et dans la bienveillance. Toutes les étapes peuvent être délicates si elles ne sont pas faites avec respect et écoute.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

